

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

SEANCE DU 4 FEVRIER 2019- DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 4 février, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Marc WINOCOUR, Maire.

Etaient présents : Mr Marc WINOCOUR, M.STOUDER Paul ;; M. LAMBERT Yves ; Madame MILLION Anne ; Mme. POUSSIGNOT Marina, M. SPORTES Alain, Anne COMBE ; Monsieur PIBOULEAU J.Pierre, Madame Angèle LAINE, Mme BRION M. Thérèse, Mr. BOURCIER Dany , Mme. LASSUS Mélanie,

Absent excusé M. OLTEAN Victor représenté par Mme .Marina POUSSIGNOT ; Madame LALANDRE Jacqueline représentée par Mme BRION

Absente excusé non représentée : Monsieur Alain CHABOCHE

Secrétaire de séance : Madame Mélanie LASSUS

Ordre du jour :

-- AUTORISATION DEMANDE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CCCY REHABILITATION LOGEMENT COMMUNAL ROUTE DE LA SURIE

- AUTORISATION DEMANDE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CCCY RENOVATION TOITURE MAISON COMMUNALE

- AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE 2019

- AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT M49 2019

- INDEMNITE DE CONSEIL ANNEE 2018 TRESORIER M. HANNEBICQUE (mars à décembre)

- INDEMNITE DE CONSEIL ANNEE 2018 TRESORIERE Mme NOVAK (janvier à mars)

Monsieur le Maire propose que le point suivant soit rajouté à l'ordre du jour :

- Domiciliation association famille plus en mairie

- autorisation donnée à Monsieur le Maire d'émettre un titre à l'encontre de la société Moby dick films

Lecture et approbation du compte-rendu du 6 décembre 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 1 - AUTORISATION DEMANDE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CCCY REHABILITATION LOGEMENT COMMUNAL ROUTE DE LA SURIE

Après en avoir délibéré, le Conseil *Municipal*, à l'unanimité,

Article 1 : Décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la réhabilitation du logement communal 6 route de la surie,

Article 2 : Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ AUTORISATION DEMANDE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CCCY RENOVATION TOITURE MAISON COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le Conseil *Municipal*, à l'unanimité,

Article 1 : Décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la rénovation de la toiture de la maison communale 2 route des aubris, à hauteur de 9350 € pour un montant total de travaux de 21720€ HT dont 18 700€ sont éligibles au fonds de concours

Article 2 : Autorise le Maire à signer que acte afférant à cette demande.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE 2019

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal - d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Opérations	BP 2018	Avance 2019 (25% de 2018) arrondi à l'entier inférieur
32 Investissements routiers	21 000,00	5 250,00
40 Biens communaux	52 360	13 090,00
TOTAUX	73 360	18 340

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.
Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT M49 2019

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2018 : 346 957.93€ (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 86 739 € (< 25% x 346 957.93€.)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au

Conseil Municipal - d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants : 86 739€. Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- INDEMNITE DE CONSEIL ANNEE 2018 TRESORIER M. HANNEBICQUE (mars à décembre 18)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à titre personnel une indemnité de conseil de 100% à Monsieur HANNEBICQUE, Receveur Municipal, pour la prestation globale d'assistance conseil de l'année 2018.

Vote CONTRE : 3 ABSTENTION : 1 Vote POUR : 10

- INDEMNITE DE CONSEIL ANNEE 2018 TRESORIERE Mme NOVAK (janvier à mars 18)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas attribuer à titre personnel une indemnité de conseil à Madame NOVAK, Receveur Municipal, pour la prestation globale d'assistance conseil de l'année 2018.

Vote CONTRE : 13 Vote POUR : 1

- Domiciliation association famille plus en mairie

Le Maire fait état d'une demande de domiciliation de siège social en mairie de l'association Famille plus anciennement domiciliée sur Montfort l'Amaury ayant pour objet la défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents, qui sont des familles, des couples sans enfant et toute personne française ou étrangère régulièrement établis en France ayant charge d'enfants.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise l'association « Famille plus » à domicilier son siège social en mairie de Grosrouvre, au 1 chemin de la Masse, 78490 GROSROUVRE.

- charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- autorisation donnée à Monsieur le Maire d'émettre un titre à l'encontre de la société Moby dick films

Vu le procès-verbal de Monsieur le Maire de Grosrouvre du 21/01/2019, constatant l'occupation du domaine public par deux camions de la société Moby dick les 17 et 18 janvier 2019 sans autorisation préalable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de 1000€ (conformément à la délibération relative aux tarifs d'occupation du domaine public votée le 29/06/2018) à l'encontre de la société Moby Dick films. Le montant sera inscrit au compte 752.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Retour de Monsieur le Maire sur les différents recours en justice dans lesquels la commune est engagée

Point sur les travaux de la MAM

Organisation d'un « Grand Débat » par l'association NPMV le vendredi 15 février 2019

Signature d'une convention avec l'association « Lire et faire lire » qui interviendra auprès d'un petit groupe d'enfants lors des temps du midi tous les vendredis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Grosrouvre, le 5/02/2019



Le Maire,

Marc WINOCOUR